Société d'Economie Mixte « Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre »

Rapport annuel de l'élu mandataire de sa collectivité dans la SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre

Année 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

Table des matières

PREAMBULE 4

PARTIE 1 – PRESENTATION, ACTIVITES, ACTUALITES DE LA SEM 5

1- ACTIVITES DE LA SEM : 5

2- EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES 6

3- L'ACTIONNARIAT ET LE CAPITAL SOCIAL 7

4- LA GOUVERNANCE 8

5- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES 9

6- LES STATUTS 9

7- LES REUNIONS STATUTAIRES TENUES 9

8- COMMISSION DES MARCHES 9

9- REMUNERATION ET AVANTAGE EN NATURE DES ELUS MANDATAIRES 10

10- ETAT DES FILIALISATIONS DE LA SOCIETE 10

PARTIE 2 – LE RAPPORT FINANCIER DE LA SEM 11

SITUATION FINANCIERE DE LA SEM 11

PARTIE 3 – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE LA SEM ET LES COLLECTIVITES 5

1- CONTRAT ENTRE LA SEM ET LA COLLECTIVITE 5

2- GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COLLECTIVITE A LA SEM 5

3- AVANCES EN COMPTE COURANT ACCORDEES PAR LA COLLECTIVITE A LA SEM 5

4- DIVIDENDES DISTRIBUEES PAR LA SEM A LA COLLECTIVITE 5

PARTIE 4 – CONTROLE ET GESTION DES RISQUES 6

1- PRESENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES 6

2- CONTROLE INTERNE 6

3- ETAT DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE 6

4- INFORMATION SUR LES CONTROLES EVENTUELS DONT LA SOCIETE FAIT L'OBJET 6

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

PREAMBULE

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.

Ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524.5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre.

A travers ce rapport, il s'agit pour les élus de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Il doit être rédigé chaque année, et soumis à l'instance délibérante de la collectivité. Celle-ci doit alors se prononcer sur ce rapport, et un vote est par conséquent nécessaire.

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

PARTIE 1 – PRESENTATION, ACTIVITES, ACTUALITES DE LA SEM

1- ACTIVITES DE LA SEM :

La société a été créée en août 2015, elle a pour vocation d'intervenir pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction et plus généralement de toutes opérations concourant au développement économique du territoire.

Initialement créée sous forme de société publique locale, elle a été transformée en société d'économie mixte en date du 5 novembre 2019.

Elle est propriétaire de l'ensemble du patrimoine immobilier dans lequel elle exerce ses activités et intervient donc pour son propre compte. Elle n'a contracté aucun contrat de la commande publique avec une ou des collectivités territoriales ou leurs groupements.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant la mise en œuvre du projet de diversification et de développement économique du pôle aéronautique « Istres-Jean Sarrail », à savoir, en résumé, la maitrise d'ouvrage des investissements liés à l'accueil de projets industriels, l'exploitation du site, la mobilisation du système d'acteurs nécessaires à leur implantation, la promotion et la prospection.

4 axes principaux de développement ont été identifiés :

- Le maintien en condition opérationnelle (MCO) d'aéronefs militaires,
  - soutenir l'activité opérationnelle de la Base aérienne 125 avec des capacités de MCO des MRTT
  - Accueil des industriels et de l'Armée de l'Air et de l'Espace
  - Maintenance des hélicoptères du Ministères des armées
- La formation aéronautique
  - En partenariat avec les acteurs étatiques et industriels L'UIMM et le GIFAS
  - Former aux métiers de l'Aéronautique lies a la maintenance des aéronefs
- Le soutien aux centres d'Essais en vol
  - En partenariat avec la DGA Essais en vol et les industriels
  - Préparer l'arrivée du programme SCAF en accueillant les PME Startup développant les nouvelles technologies liées Essais en vol
- La création d'un pôle logistique
  - En soutien au hub logistique du ministère des Armées et des industriels

Par ailleurs, la SEM s'appuie sur les conseils du cabinet LCB, expert en stratégies aéronautiques.

En 2022, la SEM a participé à deux évènements importants qui se sont déroulés sur le site du pôle Jean Sarrail,

1- REVE DE GOSSES en partenariat avec la BA125 et la Ville d'Istres : le site du Pôle Aéronautique a accueilli pour la première fois l'étape d'arrivée du tour de France aérien « rêves de gosses » organisé par l'association « les chevaliers du ciel ». Cette manifestation a eu lieu le 4 juin 2022 et a permis à près de 150 enfants cabossés par la

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

vie ou la maladie de profiter de baptêmes de l'air durant cette journée. Ces enfants étaient accompagnés par des collégiens avec lesquels l'évènement avait été préparé.

2- AEROSUD édition 2022 :

Fort du succès rencontré lors de la première édition, la région Sud a renouvelé sa confiance et a soutenu le pôle SAFE dans l'organisation d'une seconde édition. Cette édition 2022 s'est déroulé sur le Pôle Aéronautique Jean Sarrail le mardi 5 juillet 2022.
Le pôle Aéronautique d'Istres a été partenaire de la manifestation tout comme l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Base Aérienne 125.

Elle a réuni une cinquantaine d'exposants et plus de 500 participants lors des différents temps fort du salon : tables rondes pour traiter des actualités des filières concernées (Aéronautique, Défense, Spatial, Drone), démonstrations statiques et aériennes, networking au sein de l'espace d'exposition.

Cet évènement a permis au Pôle Aéronautique de présenter l'activité aéronautique avec ses composantes « défense » de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au niveau national.

2- EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

L'environnement spécifique du pôle « Istres-Jean Sarrail », tourné vers l'aéronautique et plus particulièrement vers les développements relevant de la filière de la Défense, constitue un capital ainsi que des enjeux socio-économiques qui inscrivent ses ambitions dans un cadre non seulement régional mais également national.

Depuis sa définition en 2021, l'axe de développement d'un pôle dédié au MCO d'aéronefs militaires (avions et hélicoptères) a fait l'objet de premières implémentations. Les projets et les acteurs qui occupent dorénavant le hall Mercure ont été sélectionnés au regard de leur domaine d'activité et de la pérennité de leur installation sur le pôle aéronautique.

L'objectif demeure l'accueil, au sein du hall Mercure, du MCO des MRTT de l'Armée de l'Air et de l'Espace dont la contractualisation, retardée de plusieurs mois par rapport au calendrier initial, est maintenant proche de la signature.

Lors de sa venue à Istres le 27 avril 2023, le Ministre des Armées a confirmé le rôle central de la plateforme d'Istres pour le MCO de la flotte MRTT qui sera portée à 12 appareils fin 2023 et 15 appareils en 2025.

Une étude de faisabilité 2022-2023 a démontré que l'accueil des MRTT était compatible avec les dimensions et la structure du hall Mercure.

Les grands programmes aéronautiques militaires européens, à savoir le programme Eurodrône et le programme de Système de Combat Aérien du Futur (SCAF), et nationaux, le programme Neuron, confirment Istres comme centre d'essais en vol de référence.

Le ministre des Armées a mis l'accent lors de sa venue le 27 avril 2023 sur l'importance de ce Hub logistique à Istres pour les Forces Armées avec la construction de nombreuses infrastructures. Le pôle va apporter son soutien et a inclus ce type de projet dans le plan d'aménagement général.

Le pôle Aéronautique reste un partenaire actif dans le projet Stratobus dont la dynamique est relancée grâce à l'obtention de fonds Européens

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

Ces éléments induisent :

L'adaptation de la structuration de la société autour d'une préoccupation fédératrice d'un système local et de la conduite de programmes opérationnels éventuellement portés en tout ou partie par des investissements privés,

Le renforcement de la notoriété et de l'attractivité du pôle aéronautique et du système global auquel il participe,

La recherche de financements privés à intervenir en complémentarité avec les financements publics qui restent à consolider dans une stratégie d'ensemble.

Les moyens d'études et d'expertise doivent continuer à être mobilisés sur le présent exercice et suivants pour consolider cette stratégie de développement.

Créatrices d'emplois pérennes directs et indirects, les activités aéronautiques pourraient constituer à terme, sur ce site privilégié, un pôle économique de rayonnement national et international. Nous attendons la création de 1 000 emplois.

Le développement de ce pôle économique sera conçu en complémentarité avec les activités aéronautiques du Ministère des Armées afin de conforter la place d'Istres dans la filière aéronautique.

Pour renforcer les liens et le suivi des projets communs, la SEM et la BA 125 ont signé en 2022 une convention de partenariat qui impose, outre des contacts très réguliers entre ces deux entités, un comité de suivi ou de Direction/an dont le compte rendu est envoyé à l'état-major de l'Armée de l'Air et de l'Espace.

3- L'ACTIONNARIAT ET LE CAPITAL SOCIAL

Décomposition de l'actionnariat 2022

Le capital social au 1er janvier 2022 s'élève à 17 658 000 € et est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES	Capital détenu
METROPOLE	1 615	14 082 800 €
COMMUNE D'ISTRES	100	872 000 €
SEML OPH	310	2 703 200 €
TOTAL	**2612**	**17 658 000 €**

Par assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 janvier 2022, une augmentation de capital a été décidée et le Conseil d'Administration a reçu pouvoir pour constater la réalisation de l'augmentation de capital et la modification des statuts.

Par délibération du 16 septembre 2022, le Conseil d'Administration a constaté que les cinq cent quatre-vingt-sept (587) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit mille sept cent vingt (8 720) euros chacune de la société ont ainsi été intégralement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées des sommes exigibles en conformité avec les conditions de la réalisation de l'émission des actions nouvelles et que, par suite, la période de souscription se trouve close par anticipation et que l'augmentation de capital susvisée est définitivement réalisée.

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

Le capital social au 31 décembre 2022 s'élève à 22 776 640 € et est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Capital détenu	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES
METROPOLE	18 425 360 €	2 113
COMMUNE D'ISTRES	872 000 €	100
SEML OPH	3 479 280 €	399
TOTAL	**22 776 640 €**	**2612**

4- LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 20 août 2015, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour l'unification des fonctions, en élisant M. François BERNARDINI Président-Directeur général de la SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre.

A la suite des élections municipales organisées les 15 mars et 28 Juin 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni le 15 septembre 2020 et a pris acte de la désignation des représentants permanents d'Aix Marseille Provence Métropole et de la Ville d'Istres au conseil d'administration.

Par résolution 18/2020 le Conseil d'Administration a nommé Monsieur François BERNARDINI ès-qualité, représentant de la Métropole Aix Marseille Provence, à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la SEM « Pôle aéronautique Istres Etang de Berre ».

Par résolution 19/2020, le Conseil d'administration a décidé que l'exercice de la direction générale de la SEM « Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre » sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration, désignant ainsi Monsieur François BERNARDINI, ès-qualité, représentant de la Métropole Aix Marseille Provence, Président Directeur Général.

La société est composée de 3 actionnaires et de 7 administrateurs

Administrateur	Actionnaire représenté
Eric CASADO	Métropole Aix Marseille Provence
François BERNARDINI	Métropole Aix Marseille Provence
Frédéric VIGOUROUX	Métropole Aix Marseille Provence
Jean-Pascal GOURNES	Métropole Aix Marseille Provence
Alain BERNARDET	ville d'Istres
Alain RUIZ	SEM OPH
André SOULAGE	Actionnaire privé (prêt d'action SEM OPH)

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

5- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DUREE - MANDAT	Fin du mandat
Titulaire : FCN Lake Park 308 allée du Lac, ZAC de l'Hers 31670 LABEGE, représenté par Laurence FONQUERNIE	6 exercices	AGO d'approbation des comptes de l'exercice 2026

6- LES STATUTS

Les statuts ont été adoptés par le Conseil d'administration réuni le 16 septembre 2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2022 et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par ladite assemblée a notamment modifié :

L'article 7 des statuts, « capital social », lequel est désormais rédigé de la façon suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de à vingt-deux millions sept cent soixante-seize mille six cent quarante (22 776 640) euros divisé en 2 612 actions de 8 720 euros chacune, dont plus de la moitié et 85% au plus doit être détenue par des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales. »

7- LES REUNIONS STATUTAIRES TENUES

Au cours de l'exercice écoulé,

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois, aux dates suivantes :
- Le 22 avril 2022 : 4 représentants sur 7 étaient présents
- Le 12 juillet 2022 : 4 représentants sur 7 étaient présents
- Le 16 septembre 2022 : 5 représentants sur 7 étaient présents
- Le 14 octobre 2022 : 5 représentants sur 7 étaient présents

L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie :
- Le 14 octobre 2022 : 3 représentants sur 4 étaient présents

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie :
- Le 23 mai 2022 : 3 représentants sur 4 étaient présents

8- COMMISSION DES MARCHES

Bien que non obligatoire aux termes des dispositions du code de la commande publique, la SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre a décidé de constituer une commission des marchés.

Durant l'année 2022 celle-ci s'est réunie 1 fois :

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

- Le 27 septembre 2023 pour l'attribution d'une prestation de gardiennage, de sécurité incendie et de secours aux personnes sur le site du pôle aéronautique « Jean Sarrail ».

9- REMUNERATION ET AVANTAGE EN NATURE DES ELUS MANDATAIRES

NEANT

10- ETAT DES FILIALISATIONS DE LA SOCIETE

NEANT

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

PARTIE 2 – LE RAPPORT FINANCIER DE LA SEM

SITUATION FINANCIERE DE LA SEM

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
Le conseil d'administration s'est réunie le 7 juin 2023 et a proposé à l'AGO d'approuver et d'arrêter les comptes et d'affecter le résultat de l'exercice 2022. Ainsi, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes le 28 juin 2023.

Présentation des comptes annuels :

Bilan Actif

L'actif brut immobilisé est d'un montant de 29 747 504 € et a donc évolué de + 1 713 460 € par comparaison à la situation au 31/12/2021.

L'actif net immobilisé de la société au 31/12/2022 s'élève alors à 26 435 208 € et se compose des éléments suivants :

- Terrains : 1 401 434 €
- Construction et installations : 7 012 668 €
- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 19 008 €
- Autres immobilisations corporelles : 17 810 818 €
- Autres immobilisations en cours : 186 215 €
- Autres immobilisations financières : 5 065 €

L'actif net circulant regroupe les éléments d'actif de la société pouvant être mobilisés à moins d'un an.

Au 31/12/2022 l'actif circulant de la société s'élève 5 584 116 € et il est composé des éléments suivants :

- Stocks de terrain cessibles : 2 730 609 €
- Disponibilités : 2 208 579 €

Créances :

- Créances clients : 450 453 €
- Autres créances : 97 392 €
- Charges constatées d'avances exploitation : 97 082 €

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SEM POLE AERONAUTIQUE ISTRES-ETANG DE BERRE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 25 AVENUE DU TUBE N 20 13800 ISTRES — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 1 3 1 9 0 3 0 3 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	800	AG	800		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 422 118	AO	20 684	1 401 434	1 404 817
	Constructions	AP	8 380 691	AQ	1 368 023	7 012 668	7 204 614
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	39 565	AS	20 557	19 008	19 704
	Autres immobilisations corporelles	AT	19 713 050	AU	1 902 232	17 810 818	16 855 557
	Immobilisations en cours	AV	186 215	AW		186 215	72 780
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	5 065	BI		5 065	5 228
	TOTAL (II)	BJ	**29 747 504**	BK	**3 312 297**	**26 435 208**	**25 562 699**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	2 730 609	BS		2 730 609	2 730 609
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	450 453	BY		450 453	324 234
	Autres créances (3)	BZ	97 392	CA		97 392	199 405
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	2 208 579	CG		2 208 579	1 149 354
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	97 082	CI		97 082	113 819
	TOTAL (III)	CJ	**5 584 116**	CK		**5 584 116**	**4 517 421**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW					
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM					
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**35 331 620**	1A	**3 312 297**	**32 019 324**	**30 080 120**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 5 065 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

Bilan passif

Les capitaux propres s'élèvent à 19 178 828 € et se décomposent de la façon suivante :

Capital social : 22 776 640 €.

Report à nouveau : (5 742 778) €.

Résultat de l'exercice : (1 261 717) €.

Subvention d'investissement : 3 406 682 €

Les dettes s'élèvent à un montant de 12 840 496 €, elles se décomposent de la façon suivante :

Emprunts auprès des établissements de crédits : 7 205 753 €

Emprunts et dettes financières divers : 5 114 268 € (dont 4 000 000 € de compte courant d'associés de la Métropole, 1 000 000 € de compte courant d'associés de la Ville d'Istres, 77 438 € de caution et 36 829 € d'intérêts courus non échus)

Dettes fiscales et sociales : 96 675 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 423 800 € dont :

- 378 248 € de fournisseurs créditeurs (factures réglées à ce jour)
- 45 552 € de factures non parvenues

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

Désignation de l'entreprise SEM POLE AERONAUTIQUE ISTRES-ETANG DE — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 22 776 640)	DA	22 776 640	17 658 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(5 742 778)	(3 983 654)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(1 261 717)**	**(1 759 124)**
	Subventions d'investissement	DJ	3 406 682	3 608 623
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**19 178 828**	**15 523 845**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 205 753	7 529 843
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 114 268	6 742 411
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	423 800	214 624
	Dettes fiscales et sociales	DY	96 675	69 375
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		23
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**12 840 496**	**14 556 276**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**32 019 324**	**30 080 120**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont : Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 840 496	14 556 276
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Les disponibilités en fin d'exercice 2022 s'élèvent à 2 208 579 €.

Le capital social en début d'exercice : 17 658 000 €
Le capital social en fin d'exercice : 22 776 640 €

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total « produits » de 1 143 256 euros et un total de charges de 2 289 431 euros, dégageant ainsi un résultat d'exploitation pour l'exercice de (1 146 175) euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

Compte de résultat

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SEM POLE AERONAUTIQUE ISTRES-ETANG DE** — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 138 521	FH		FI	1 138 521	526 182
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 138 521**	FK		FL	**1 138 521**	**526 182**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	4 734	1 243
	Autres produits (1) (11)					FQ		114
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 143 256**	**527 539**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	972 350	814 626
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	253 598	227 615
	Salaires et traitements *					FY	151 225	179 746
	Charges sociales (10)					FZ	65 281	74 608
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	840 475	818 984
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	6 502	4 658
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**2 289 431**	**2 120 237**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(1 146 175)**	**(1 592 699)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	232 773	237 439
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**232 773**	**237 439**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(232 773)**	**(237 439)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(1 378 949)**	**(1 830 137)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

Compte de résultat (suite)

Désignation de l'entreprise **SEM POLE AERONAUTIQUE ISTRES-ETANG DE** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	118 209	76 213
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**118 209**	**76 213**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	500	890
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		4 309
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	477	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**977**	**5 199**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**117 232**	**71 014**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 261 465**	**603 751**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**2 523 182**	**2 362 875**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(1 261 717)**	**(1 759 124)**
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 734	1 243
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	977	118 209

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

PARTIE 3 – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE LA SEM ET LES COLLECTIVITES

1- CONTRAT ENTRE LA SEM ET LA COLLECTIVITE

Résolutions	Objet de la convention	Effets jusqu'au :	Date de signature
C A 5 novembre 2020 Résolution 25/2020 Ratifiée	Convention de mise à disposition à titre onéreux de personnel entre Aix Marseille Provence Métropole et la SEM « Pôle aéronautique Istres-Etang de Berre »	31/12/2023	03/02/2021

2- GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COLLECTIVITE A LA SEM

Par délibération du 13/12/2018 ECO 009-5085/18/CM
La Métropole a acté le principe d'une garantie d'emprunt à la société Pôle Aéronautique Istres-Etang de Berre pour le financement de l'opération "Rénovation du bâtiment Mercure » à hauteur de 50%.

3- AVANCES EN COMPTE COURANT ACCORDEES PAR LA COLLECTIVITE A LA SEM

Résolutions	Objet de la convention	Effets jusqu'au :	Date de signature
Consultation écrite du 15 mai 2020 Résolution 3/2020	Convention de compte courant d'associé entre la Ville d'Istres et la SEM « Pôle aéronautique Istres-Etang de Berre »	22/07/2022	05 08 2020
CA 10 décembre 2021- Résolution 16/2021	Convention de compte courant d'associés entre Aix Marseille Provence Métropole et la SEM « Pôle aéronautique Istres-Etang de Berre » : 4 M€	31/01/2024	31 01 2022
CA du 12 juillet 2022 Résolution 08/2022	Avenant 1 à la convention de compte courant d'associés entre la Ville d'Istres et la SEM : prorogation de la durée de remboursement : 1 M€	04 08 2024	28 07 2022

4- DIVIDENDES DISTRIBUEES PAR LA SEM A LA COLLECTIVITE

SANS OBJET

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023

PARTIE 4 – CONTROLE ET GESTION DES RISQUES

1- PRESENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le contrôle des risques et incertitudes fait partie de la mission de notre commissaire aux comptes.

Un document sur la cartographie des risques est en cours de rédaction.

2- CONTROLE INTERNE

Les comptes sont arrêtés par un expert-comptable et certifié par le Commissaire aux Comptes.

Les marchés sont passés conformément au règlement des marchés qui a été arrêté par le Conseil d'Administration, définissant ainsi des procédures adaptées et composant une commission d'appel d'offres (organe non obligatoire) qui attribue les marchés à procédure formalisée.

3- ETAT DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE

Un code de Déontologie est en cours de rédaction.
Mise en place d'une charte de contrôle analogue approuvée par Le CA du 26 mars 2019.

4- INFORMATION SUR LES CONTROLES EVENTUELS DONT LA SOCIETE FAIT L'OBJET

NEANT

Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2023